

Banques—Loi

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, il serait bon que l'opinion, et aussi les députés qui n'ont pas siégé au comité, sachent que de nombreuses dispositions de ce bill on fait l'objet de longues délibérations et qu'il reste plusieurs questions en suspens. Diverses choses ont été proposées au gouvernement par mon parti et aussi par des députés du parti conservateur, par exemple le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) au sujet de la loi sur les banques. Je pense qu'il reste quelques questions de principe et des problèmes tout à fait concrets dont j'aimerais que le ministre continue de s'occuper pendant les vacances d'été, avant que ne reprenne en septembre ou en octobre l'étude de la loi sur les banques.

Je rappelle au ministre que mon parti a soulevé de nombreuses questions—il a répondu à beaucoup d'entre elles—and j'estime que l'opinion devrait savoir où nous en sommes et ce qu'il reste à accomplir pour rendre notre législation bancaire conforme à l'intérêt public.

J'ai l'intention d'aborder plusieurs questions. La première est celle du contrôle et de la réglementation des intérêts. Ce qui vient de se passer ces dernières semaines et ces derniers mois montre bien la nécessité d'une intervention accrue de l'État. Le système bancaire canadien est extrêmement peu concurrentiel, extrêmement concentré. Les banques ont réussi à accaparer une puissance énorme sur le marché, même depuis l'adoption en 1967 de la loi sur les banques. La nécessité est évidente d'un rôle plus grand de l'État, d'un contrôle et d'une réglementation plus sérieux par l'État des frais facturés et des prestations assurées par les banques aux consommateurs, aux petits hommes d'affaires, et je dirai même aux autres hommes d'affaires du Canada.

Lorsqu'il y a un an une des banques à charte a décidé de porter le taux d'intérêt à 21 p. 100, les autres se sont écriées de concert: «Non, la banque Toronto-Dominion ne s'en tirera pas ainsi, nous allons le maintenir à 18 p. 100». Et la banque Toronto-Dominion a dû revenir sur sa décision. Puis toutes les banques ont décidé de concert de porter à 21 p. 100 les frais payés sur les cartes de crédit.

La question que le gouvernement doit examiner, et nous attendons toujours du ministre une réponse convaincante, est celle de savoir pourquoi il faut que toutes les banques marchent à l'unisson lorsqu'il est question des intérêts demandés aux consommateurs, aux petits hommes d'affaires et à tous les clients des banques. On a bien jonglé avec les différences et les écarts, et cela n'est-il pas dans l'intérêt du public, à une époque où les taux d'intérêt fluctuent à un rythme vertigineux et où les institutions financières comme les banques disposent d'un pouvoir de manipulation, que le gouvernement surveille de près l'évolution des taux d'intérêt? Par exemple, nous avons noté aujourd'hui une différence marquée dans le taux bancaire de la Banque du Canada exigibles sur ses propres bons du Trésor. Ne devrions-nous pas aussi surveiller très attentivement les variations des taux qui sont imposés aux consommateurs canadiens pour des prêts destinés à l'achat de voitures, à l'amélioration des maisons ou pour le crédit à la consommation et le crédit consenti aux petites entreprises? C'est là une question sur laquelle mon parti et le ministre ne s'entendent pas.

Au cours de la période des questions, le ministre des Finances (M. MacEachen) est toujours prêt à dire que le gouverne-

ment fera preuve de vigilance dans ce domaine et que la question le préoccupe au plus haut point. Et ensuite lorsque notre parti lui propose des amendements, la réponse est tout à fait négative et je trouve cela bien ironique. Je pourrais comprendre si le ministre soutenait qu'une proposition en particulier ne correspond pas exactement à ses vues et qu'il envisage des mesures différentes, mais tel n'est pas le cas. Il refuse carrément de traiter du pouvoir que détiennent les banques pour établir les taux de façon non concurrentielle. Il est très difficile de réunir des preuves parce que nous devons surveiller l'évolution des taux d'un trimestre à l'autre, mais il ne fait que très peu de doute que les banques ont survécu à ces taux d'intérêt élevés en emmagasinant des bénéfices plus importants que l'on avait prévus et il semble, si je peux m'exprimer ainsi, qu'elles vont très bien survivre à cette baisse des taux d'intérêt. Les banques n'ont certainement subi aucune perte cette fois-ci.

● (1640)

Le député d'Edmonton-Ouest parle de houssiller les banques. Il n'est pas question de houssiller la moindre institution financière. Il s'agit de mieux comprendre la façon dont notre système économique fonctionne dans la réalité plutôt que la façon dont il est censé fonctionner en théorie et si le député d'Edmonton-Ouest et les députés de son parti ont une opinion différente, parfait, mais je ne crois pas qu'il puisse nous accuser de ne pas avoir fait notre travail, de ne pas avoir donné de conseils détaillés, ni proposé d'amendements et de ne pas avoir fait part de nos préoccupations au ministre, ce que nous avons fait avec le plus de précision possible dans un secteur très difficile à comprendre.

Le second domaine est celui des banques étrangères et je crois qu'une divergence de vues subsiste entre nous. Cela ne nous plaît guère, mais nous reconnaissions que la plupart des députés ne s'opposent pas à l'admission des banques étrangères au Canada. Toutefois, nous avons proposé au ministre d'imposer une audition obligeant ainsi l'inspecteur général à enquêter sur les intentions des banques étrangères et sur celles de toute nouvelle banque à charte, pour s'assurer que les lettres patentes délivrées soient dans l'intérêt public.

Je regrette de dire que jusqu'ici le ministre a refusé d'accorder à l'inspecteur général plus qu'un pouvoir simplement discrétionnaire. Le ministre devrait examiner ce qui se passe à l'échelon provincial. Par exemple, on ne peut guère y obtenir de permis sans se soumettre à une audition. Notre droit administratif a pénétré jusque dans les provinces, accordant un pouvoir beaucoup plus étendu à des citoyens auxquels on n'aurait pas reconnu auparavant le droit de s'exprimer, et il est devenu beaucoup plus perfectionné et si je peux dire beaucoup plus libéral en ce sens qu'il accorde le droit de s'exprimer et le droit de se faire entendre. Par exemple, il est impossible d'obtenir un permis de vente de boissons alcooliques en Ontario sans qu'il y ait une audience, qu'un avis soit donné et qu'une foule de formalités ait été remplies. Il est plus difficile d'obtenir un tel permis en Ontario que d'ouvrir une banque aux conditions que propose actuellement le gouvernement. Franchement, je trouve cela absurde. Je crois que le ministre devrait remettre la question à l'étude à la lumière des faits survenus ailleurs et du fait que les consommateurs s'inquiètent, à juste titre à mon avis, de la façon dont l'inspecteur général et le gouvernement ont l'intention de partager ces avoirs de